L'ATOUT FORMATION
POUR LES ÉLU.E.S

L'élu.e, un acteur stratégique de la santé sur les territoires

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Même sans compétence formelle, les collectivités disposent de leviers en matière de santé. Cette formation aide les élus à les identifier et à construire des actions adaptées aux besoins des populations.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Repérer les outils à sa disposition et l'environnement institutionnel de la santé
- Situer les déterminants sociaux-environnementaux de la santé
- Identifier les dispositifs adaptés à son territoire
- Définir la stratégie d'intervention adaptés à son territoire

Description / Contenu

Matinée (9h-12h30)
Séquence n°1 : Présentation de l'organisation territoriale de la santé
Pause
Séquence n°2 : identifier les besoins de son territoire (atelier)
Pause
Séquence n°3 : Restitution et mutualisation collective des ateliers
Après-midi (13h30 – 17h)
Séquence n°4 : Comprendre les déterminants de santé (ateliers de cartographie)
Pause
Séquence n°5 : Mise en application par cartographie du territoire
Pause
Séquence n°6 : Forces et faiblesses des déterminants de santé de territoire (outils SWOT)

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :

Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme.
Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session.
Utilisation d'outils pédagogiques (cartographique), travaux de groupe, alternance d'apport théorique et d'échange entre pairs.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Marick FEVRE
Elle pilote PACTE CLS, la formation continue nationale des coordinatrices de contrats locaux de santé depuis 2022. Elle est également en charge de l'animation de l'équipe du pôle Territoires de l'EHESP. Experte de la formation continue au sein de la DDFC (direction de la formation continue) au sein de l'EHESP depuis plusieurs années